

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 20 août 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le samedi 20 août 2016, à 21 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, Mmes PACHERE Christine, DEMIGUEL Véronique, DAVID Isabelle, M. GRAND Christian.

Étaient absents excusés : MM. PEREZ Patrick, MACHADO Antoine

Était absent : M. CORDIER André

M. PEREZ a donné procuration à M. SANS.

M. MACHADO a donné procuration à M. RENALIER.

M. Stéphane SANS a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Démission de Mme ALLEMANE Marion

Suite à la démission de Mme Marion ALLEMANE pour cause de déménagement (courrier du 14 avril 2016), il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein du SIVU de l'Ecole. M. le Maire la remplacera auprès de ce syndicat.

2) Dénomination de la nouvelle Communauté des Communes fusionnée

La Communauté des Communes demande aux Conseillers communautaires de donner leur avis sur la future dénomination de la Communauté des Communes fusionnée. Après discussion, le Conseil a proposé les choix suivants qui seront communiqués au Comité de Pilotage de la fusion avant consultation de la population.

Choix 1 : Communauté des Communes Garonne-Pyrénées

Choix 2 : Communauté des Communes Garonne Pyrénées Centrales

Choix 3 : Communauté des Communes Pyrénées Haut-Garonnaises

Choix 4 : Communauté des Communes Portes d'Aran Garonne Pyrénées

Choix 5 : Communauté des Communes Pyrénées Portes d'Aran

3) Ecrroulement de la Grange LABARRE

Le toit de la grange à l'état d'abandon située Rue des Marrascasses s'est effondré le 14 juillet dernier.

La famille LABARRE, propriétaire des lieux, consciente du danger potentiel entraîné par l'état du bâtiment, a assuré la Municipalité qu'elle était prête à faire réaliser rapidement les travaux de démolition.

Devant les difficultés rencontrées par les riverains de la rue des Marrascasses pour garer leurs véhicules ou pour réaliser la mise aux normes de leurs installations d'assainissement, et afin que cette parcelle ne devienne un nouveau tas de ronces au cœur du village, la Municipalité souhaiterait procéder au rachat de ce terrain après destruction de la grange. Cette petite réserve foncière pourra à terme être destinée à devenir un petit parking et un petit jardin apte à recevoir un équipement d'assainissement.

La parcelle A588 étant d'une contenance de 120 m², une offre de 1 200 € (soit 10 €/le m²) sera proposée aux héritiers LABARRE. En cas d'accord, M. le Maire propose donc au Conseil de délibérer pour que M. Stéphane SANS, 1^{er} Adjoint, ait tous pouvoirs

- pour représenter la Commune et signer toutes les pièces relatives à cette vente,

- pour remplir toutes les formalités auprès de l'Administration et de la Conservation des Hypothèques de Saint-Gaudens prescrites par le décret n°55-22 du 4 janvier 1955 sur la réforme de la publicité foncière,

- pour faire d'une manière générale, tout ce qui sera nécessaire à la conclusion de cette vente.

La Société d'Economie Mixte Pyrénées Services établira l'ensemble du dossier de l'acte administratif.

Après délibération, proposition acceptée.

M. le Maire aborde le problème soulevé par l'état de la maison de M. BON Gaudens dit Célestin en bordure de la route de Vignaut. Cette maison en état d'abandon appartenant à de multiples propriétaires est prête à s'écrouler sur la voie publique et constitue un danger manifeste. Des contacts seront pris prochainement avec les propriétaires afin d'envisager le devenir du bâtiment.

4) Retable-Eglise

Le retable confié à l'Atelier de restauration de M. Jean-Michel PARROT est revenu à l'Eglise le Mercredi 17 Août et a été réinstallé dans le chœur au dessus de l'autel en présence de Mme de Chalup, Conservatrice Départementale des Antiquités et Objets d'Art.

En prévision de son retour, plusieurs bénévoles ont procédé au nettoyage de la sacristie sud de l'Eglise.

Néanmoins, un nettoyage complet de l'Eglise sera à réaliser prochainement.

La Municipalité va contacter les généreux donateurs pour les informer du retour du retable et compte organiser dans quelques mois une petite cérémonie où seront conviés habitants, financeurs et autorités afin de célébrer l'évènement.

Pour ce qui concerne le bâtiment de l'Eglise, un devis pour toiture et un diagnostic charpente sont en cours d'exécution. Les solins entre la toiture de la nef et le clocher devront être rapidement refaits.

Le moteur du carillon qui était tombé en panne, a été changé au mois de juillet pour un coût de 1 318,08 € TTC. Un devis pour la mise aux normes de l'armoire de sécurité du clocher est à valider. Ce devis est d'un montant de 3 931,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le devis de mise en conformité de l'installation campanaire d'un montant de 3 931,92 € TTC est accepté.

5) Projet de la prolongation de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur la commune

La Commune de MALVEZIE comme toutes les autres communes de la Haute-Garonne (sauf Toulouse) est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Propriétaire du réseau d'électricité, le SDEHG a confié son exploitation à Enedis (anciennement ERDF), dans le cadre d'un cahier des charges de concession.

Garant d'un service public de distribution de l'électricité de qualité, le SDEHG réalise les travaux de développement et d'entretien des réseaux d'électricité et d'éclairage public et s'engage également dans la réalisation d'actions en faveur de la transition énergétique (économies d'énergie sur l'éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques, diagnostics énergétiques des bâtiments publics).

Dans le cadre de la programmation d'une rénovation complète des rues de notre village intégrant réfection du réseau d'eau potable et reprise des évacuations d'eaux pluviales, il était indispensable d'étudier la poursuite de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

De même avec une facture annuelle d'éclairage public supérieure à 3 000 €, il a semblé intéressant dans un souci d'économie de demander au SDEHG une étude de la rénovation du réseau d'éclairage public communal.

C'est pourquoi, nous avons transmis au SDEHG une demande d'étude concernant l'effacement des lignes sur la Rue du Pramoura (jusqu'à l'aire de tri), la Rue des Courteillasses, Rue du Cap de la Vielle, Impasse de l'Arrigot, Rue de la Carrère et la rénovation complète de l'éclairage public de la commune.

Les taux de subventionnement actuels (pour la réalisation d'opérations d'effacement de réseaux électriques, 90 % pour les communes de moins de 500 habitants, 80 % du montant HT des travaux de développement et de rénovation de l'éclairage) semblent constituer une opportunité à saisir.

Le 11 Juin, les ingénieurs du SDEHG ont procédé à la visite du village en vue de la rédaction d'un Avant-Projet Sommaire de travaux.

Cet Avant-Projet Sommaire correspond globalement à l'étude de la construction de 600 ml de réseau souterrain et à la reprise de 23 points lumineux. Il parvient à un premier chiffrage de travaux pour les réseaux électriques d'un montant de 206 250 € dont 30 554 € resterait à la charge de la Commune financés par un prêt sur 12 ans auprès du SDEHG.

A cette somme se rajouteraient 41 250 € pour l'effacement des réseaux de télécommunications qui seront subventionnables à 20% par le Conseil Départemental.

Après discussion, il est apparu regrettable de ne pas intégrer au projet la Rue d'Amplan de la maison Michel à la maison Renalier et la Rue des Pachères de la maison Noguera au Transformateur de la Maison Vivot.

Le Conseil a donc délibéré favorablement en faveur du projet présenté par le SDEHG mais dans la limite des enveloppes financières du SDEHG, demande l'étude des travaux complémentaires cités plus haut. Le Conseil redélibèrera après chiffrage total.

6) Assainissement

M. le Maire fait part au Conseil des démarches entreprises par M. BARRET à l'encontre de la Commune au sujet des effluents coulant dans le fossé bordant sa propriété et issus du réseau d'eau pluviale: plainte auprès de la Mairie, requête à M. le Sous-Préfet.

M. BARRET se plaint de la pollution engendrée par ces effluents et demande à la Commune de procéder au busage du fossé concerné. Le SIVOM a réalisé un devis pour ces travaux de busage s'élevant à 25 920 € TTC.

La Commune disposant d'une enveloppe de POOL ROUTIER de 40 000 € pour 4 ans et pour l'ensemble de ses projets sur son territoire, cette solution, qui, de plus, ne résoudrait pas le problème, n'est à ce jour pas envisageable.

La Municipalité, comme elle l'a déjà annoncé à M. BARRET, préfère essayer de résoudre le problème en amont au niveau de l'agglomération et des habitations en difficulté (près de 70 % des habitations ont un équipement défaillant ou incomplet).

M. le Maire fait la lecture de la réponse qu'il a déjà adressée à M. le Sous-Préfet et rappelle l'historique des actions menées par la Municipalité actuelle face à cette problématique ancienne et complexe, à la base comme dans beaucoup d'autres villages de tensions et de contentieux.

Suite aux différents contacts pris et études entreprises depuis deux ans, trois solutions s'offrent à la Municipalité :

- 1) **Le statu quo** qui consisterait à attendre que les habitants souvent confrontés à un sol rocheux ou au manque de terrain parviennent seuls à réaliser les travaux de mise aux normes jusqu'ici impossibles à réaliser.
- 2) **La mise en place d'un système d'assainissement collectif** type filtre planté présentant plusieurs problèmes.
 - Son coût conséquent lié à la mise en place d'un réseau séparatif (600 000 €) qui s'il est finançable engage la Commune pour des décennies.
 - Les délais de mise en œuvre de cet équipement (2020-2021) qui seraient tels, que ce n'est même pas l'actuelle municipalité qui lancerait les travaux, d'autant plus que la compétence deviendra intercommunautaire au 1^{er} janvier 2020.
 - L'instauration d'une lourde taxe d'assainissement obligatoire qui suivrait et dont personne, comme le prix de l'eau potable aujourd'hui, ne saurait prédire l'évolution du montant puisque la compétence ne sera plus communale.
- 3) **L'étude de solutions individuelles** avec recherche d'aides publiques.

La municipalité a donc organisé le 22 juillet une nouvelle réunion en présence de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental en vue d'explorer la 3^{ème} solution.

Il en ressort que l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE pourrait intervenir au niveau du financement d'équipements d'assainissement autonome mais que les dossiers ne pourront être étudiés qu'au vu d'un diagnostic exhaustif de la Commune établi par le SMEA 31, titulaire de la compétence SPANC. Ce diagnostic a déjà été réalisé en 2007 et devrait donc être réactualisé. Des contacts seront pris rapidement avec le SMEA 31 mais beaucoup d'incertitudes demeurent encore quant à la volonté du SMEA 31 de lancer un Programme de Réhabilitation de l'Assainissement Non collectif de la Commune.

7) Réserves d'eau des hameaux

Le problème de l'eau potable des hameaux de Vignaut et Rechious est loin d'être résolu. Les mesures sur les sources faites sur l'année 2015 ayant démontré l'impossibilité de capter durablement les sources existantes, la seule solution reste donc à ce jour le raccordement des hameaux au réseau de Malvézie.

Cette solution aux coûts conséquents pour la collectivité comme pour les abonnés n'étant envisageable qu'à moyen terme, la Municipalité a souhaité étudier une solution alternative : la mise en place de réserves d'eau pluviale sur les différentes maisons des hameaux.

L'installation de ces réserves d'eaux pluviales (vouées aux seuls usages de lavage, arrosage et WC) pourrait aider les résidents à mieux affronter les périodes sèches en leur permettant d'économiser (pour environ 50 %) leurs maigres ressources en eau potable.

Après analyse de la situation, les juristes de l'ATD estiment qu'il devrait être légalement possible à la Commune d'aider financièrement de telles installations relevant bien de l'intérêt public local.

La Municipalité souhaiterait maintenant connaître les possibilités d'intervention de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental ou du SMEA afin d'aider les habitants des hameaux à réaliser ces installations.

Au terme de la réunion du 22 juillet, la Municipalité a eu confirmation que le raccordement des hameaux était bien lié à l'établissement de Schémas territoriaux de l'Eau Potable en cours de mise en place. En attendant cet hypothétique raccordement, l'installation de telles réserves reste de la compétence du SMEA 31 et ouvre droit à des aides de

l'Agence de l'Eau soumises à conditions. Là aussi des contacts sont en cours avec le SMEA qui devra au préalable réaliser une étude de faisabilité du projet.

8) Travaux Ecole

Les travaux ayant bien avancé, un premier bilan d'étape est réalisé.

Travaux commencés ou réalisés :

- Menuiseries (Entreprise MRM) 19 704,26 € → petites finitions à prévoir
- Plâtrerie (Eric BARES) 10 231 € → travaux terminés, facture à venir
- Electricité (Olivier PRAT) 7 994 € → câblages terminés, mise en place des appareillages
- Plomberie (Kebdani) 5 115,93 € → mise en place des équipements

Travaux restants à réaliser avant fin 2016:

- Carrelages (Entreprise BARREIRO) 2 729 € → travaux prévus septembre
- Sols, peintures (Entreprise MARC) 15 382,74 € → travaux prévus décembre
- Pose de la cuisine (Entreprise CARRION) 3 930 € → travaux prévus fin novembre, décembre
- Traitement charpentes (Entreprise BARES) 2 200 € → travaux prévus septembre
- Pose du poêle à granulés (Maison du Poêle) 4 169 € → travaux prévus janvier

Travaux supplémentaires chiffrés à valider :

- déplacement de la ligne d'alimentation électrique sur façade (ERDF/ENEDIS devis de 898,80 €),
- Changement des portes Nord de l'Ecole (MRM 1 230,50 €),
→ Devis acceptés à l'unanimité.

Travaux restants à chiffrer et à réaliser:

- réfection et pose des volets,
- à prévoir : ASSAINISSEMENT

Travaux à réaliser en régie :

- Fin du détapissage → Automne
- Dépose des carreaux de sol de l'étage → décembre
- Démolition sol Salle de Bains → août
- Mise en place d'une clôture sur le mur en limite de propriété avec M. Vignolles → automne
- Terrassement en façade du bâtiment → janvier
- Isolation combles → automne (730 €)

Sur le plan financier, le Budget estimatif initial étant de 79 500 € (dont 29 516 € de subvention), les premières estimations de dépenses semblent relativement conformes aux prévisions. Néanmoins, compte-tenu de certains suppléments et de la prise en compte de nouveaux postes de dépenses non prévus, le budget annoncé risque d'être légèrement dépassé.

L'appartement devant normalement être terminé fin janvier, après discussion, le Conseil a décidé de fixer le loyer de ce nouvel appartement à 550 € par mois sans les charges.

Le problème du préau a été aussi abordé. Le préau actuellement occupé par le matériel de la Commune devra à terme être restitué aux locataires du nouvel appartement. La Commune sera donc rapidement dans l'obligation de réfléchir au déplacement de son matériel. Le regroupement sur un site unique du matériel communal aujourd'hui disséminé sur l'Ecole, l'Eglise, la Salle des Fêtes, sera donc mis à l'étude. La Municipalité va réfléchir à l'opportunité de l'achat ou de la construction d'un local.

9) Travaux Salle des fêtes

En prévision de travaux supplémentaires sur la Salle des fêtes, M. le Maire propose de procéder à une décision modificative afin d'imputer en Investissement Dépenses Article 21318 déjà doté de la somme de 15 000 €, une somme supplémentaire de 5 000 €.

A l'unanimité, la décision modificative est acceptée.

10) Questions diverses

- **EMPLOYE MUNICIPAL**

Le contrat aidé CUI-CAE de M. AUTIER (recruté comme ouvrier d'entretien en juin 2014) a été renouvelé pour une durée de six mois aux mêmes conditions financières pour la Commune (80% pris en charge par l'Etat).

- **DEFIBRILLATEUR**

Dans le cadre de ses actions de mutualisation, la Communauté des Communes du Haut-Comminges a proposé à la Commune de participer à une opération d'achat groupé de défibrillateurs. Après prise de renseignements, la Municipalité a donc procédé à la commande d'un défibrillateur financé par la Communauté des Communes. Seuls les coûts de l'armoire extérieure et de la pose seront à la charge de la Commune. Afin d'être au maximum accessible par tous en cas d'urgence, l'appareil sera installé en façade de la Salle des Fêtes.

- **VOIERIE**

M. le Maire signale que les panneaux de signalisation prévus sur le Chemin du Col des Bernets et les miroirs sur le village n'ont toujours pas été livrés par le SIVOM. Des panneaux d'indication de la Salle des fêtes, de la Mairie et du hameau de Vignaut sont à l'étude.

Suite aux travaux réalisés sur le Chemin du Col des Bernets, la mise en place d'un drain a permis le captage d'une petite source située en bordure de chemin. La Municipalité a procédé à l'achat du matériel nécessaire au captage de ces eaux (tuyau, regard) afin de les ramener sur le domaine public au niveau du bassin situé en bordure de la Route de Vignaut. L'installation devrait se faire cet automne.

- **TRAVAUX de l'ETE**

Deux bancs ont été installés sur la D9A au niveau du captage de Seilhan et du Moulin des 7 Molles.

L'éclairage extérieur du terrain de volley et de la table de ping-pong a été mis en place par des conseillers ainsi qu'un barbecue.

Grâce au travail de quelques bénévoles, le chemin de Rechious a été cette année encore nettoyé mais sa chaîne n'a toujours pas été remplacée. De même l'Eglise a été nettoyée suite au retour du Retable.

Des conseillers ont procédé à la démolition des sols de la salle de bains de l'Ecole.

Merci encore à tous les participants bénévoles à ces actions.

- **ANIMATIONS de l'ETE**

Les travaux d'accessibilité extérieure de la Mairie, de la Salle des fêtes et de l'Eglise sont enfin terminés. Ces travaux ont permis le réaménagement de l'ensemble du Parc de la Salle des Fêtes qui est redevenu cet été, conformément aux souhaits du Conseil, un lieu convivial de jeu, de rencontre pour les habitants jeunes ou moins jeunes.

La Communauté des Communes a organisé le 1^{er} Festival de la Randonnée contée et a proposé à la Commune de Malvezie d'accueillir une étape de ce festival. Après la randonnée de la journée qui a regroupé 25 personnes, la soirée Contes à la Salle des Fêtes s'est déroulée devant plus de 80 spectateurs qui ont été enthousiasmés par le talent des deux conteurs maliens.

- **PROCEDURE DE RECUPERATIONS DE BIENS FORESTIERS PRESUMES SANS MAITRE**

Par Arrêté du 25 Mai 2016, M. le Préfet de la Haute-Garonne a communiqué à la Municipalité une liste de parcelles forestières réputées sans maître au titre des articles L1123-1-3° et L1123-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques. En vertu de cet arrêté affiché jusqu'au 25 novembre 2016, si aucun propriétaire ou ayant-droit ne s'est fait connaître à cette date, les biens seront présumés sans maître et la Commune disposera alors d'un délai de six mois pour délibérer en vue de leur incorporation dans le domaine communal qui devra être constatée par arrêté municipal. A défaut de cette délibération, la propriété de ces biens sera attribuée à l'Etat.

Les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées A242, A246, A284, A819, B141, B147, B180, B193, B356, B474, B513, B582, B596, B694.

- **RECENSEMENT 2017**

Les opérations du recensement 2017 se dérouleront sur la Commune du 19 janvier au 18 février 2017. Il sera nécessaire de nommer un agent recenseur qui sera chargé de récolter et de centraliser les données de notre Commune. Cet agent sera rémunéré pour cette mission (environ 300 €). Si une personne est intéressée, prière de s'adresser rapidement à la Mairie.

- **ACHAT GPS**

Suite aux erreurs constatées sur les derniers chantiers forestiers menés sur la Commune et afin de limiter les sources de contentieux, la Municipalité va procéder à l'achat d'un système de repérage GPS performant qu'elle mettra à la disposition des administrés propriétaires de bois. Grâce à cet appareil, les parcelles difficiles à repérer exactement dans certains quartiers, seront mieux localisables.

- **SIVU de l'ECOLE de SAUVETERRE-DE-COMMINGES**

Mme PACHERE évoque le problème soulevé au SIVU de l'Ecole par l'augmentation des tarifs des repas de cantine scolaire. Le repas facturé 3,60 € jusqu'ici par le CHAL de Labroquère va subir une augmentation de 0,50 € au 1^{er} septembre et passera au prix de 4,10 €. Cette augmentation subite due aux difficultés financières du CHAL n'en est pas moins mal vécue par beaucoup de familles qui ont déjà supporté une augmentation l'année précédente. Averti trop tardivement au tout début de l'été, le SIVU n'a d'autre possibilité pour la rentrée que de répercuter intégralement cette hausse. Il devra, après consultation des différents Conseils Municipaux dans les semaines à venir, déterminer rapidement ses choix :

- Poursuite de la collaboration avec le CHAL au tarif de 4,10 € par repas ;
- Poursuite de la collaboration avec le CHAL avec mise en place d'une participation financière du SIVU dans le prix des repas qui sera répercutée budgétairement auprès de chaque commune adhérente (après avis des Conseils Municipaux) ;
- Changement de prestataire au niveau de la restauration scolaire.

- **JOURNEE DE LA LAINE**

Le Foyer Rural des Frontignes organisera à Malvezie les 22 et 23 octobre une animation sur la laine, son travail, sa transformation, ses utilisations qui donnera lieu à diverses expositions, démonstrations et conférences.

La séance est levée à 1h30.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux